



Règlement du VII^e Concours de photographie « Objetivo África »

Casa África lance la VII^e édition de son concours de photographie « Objetivo África », qui récompensera les photos qui mettent le mieux en lumière les aspects positifs des marchés en Afrique, le thème de cette année. Les souks bouillonnants du Maroc, le marché de Makola à Accra et ses étals sans fin, ou encore le Pan African Market du Cap avec son artisanat venu de tous les coins du continent, sont quelques exemples du marché comme lieu de rendez-vous, de commerce et de développement où naissent mille et une histoires dignes d'être racontées.

1. Participants

- a. La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique majeure. Il ne pourra en aucun cas afficher un quelconque lien contractuel et/ou professionnel avec Casa África
- b. La participation des candidats implique l'acceptation du présent règlement et de la décision du jury, qui est sans appel
- c. Chaque participant autorise expressément Casa África à reproduire, distribuer et diffuser publiquement les images présentées, ainsi qu'à les adapter au support nécessaire à leur diffusion. Ces images seront ensuite intégrées aux archives de Casa África, qui ne pourra les utiliser qu'à des fins de diffusion et dans un but non lucratif. Cette autorisation n'implique aucune exclusivité en faveur de Casa África et l'auteur pourra faire usage de ses images à son bon vouloir. Dans le cas où Casa África diffuserait publiquement une image, il sera toujours fait mention du nom de son auteur
- d. Dans des cas ne relevant pas du paragraphe précédent (1.c), Casa África gèrera les droits correspondants avec chaque auteur

2. Thème

- a. Le VII^e concours de photographie « Objetivo África » recherche des photographies qui mettent en valeur les marchés en Afrique et les anecdotes

qui s'y passent, tout en renforcent les aspects positifs du continent africain, ce visage qui n'apparaît généralement pas dans les médias traditionnels.

3. Procédure et sélection

- a. L'envoi des photos est ouvert du 17 octobre au 12 décembre 2016
- b. Chaque candidat pourra présenter au maximum cinq (5) photographies. Le/la participant(e) devra envoyer ses photos par courrier électronique à l'adresse suivante : redes.sociales@casaffrica.es. Les photographies doivent être envoyées au format JPEG ou PNG, avec une résolution acceptable et un poids compris entre 1,5 et 5 Mo. Dans le courrier électronique, le participant devra fournir les informations personnelles suivantes :
 - Nom et prénom
 - Numéro de téléphone
 - Adresse électronique
 - Date de naissance et Nationalité
 - Numéro de la carte nationale d'identité, du passeport ou de la carte de résident étranger
 - Adresse postale, code postal, ville et pays
 - Un titre pour chaque photographie
 - La description de chaque photographie
 - Le lieu et la date où ont été réalisées chacune des photographies

Les candidats ne fournissant pas ces informations dans le message pourront être exclus du concours

- c. La créativité et l'innovation dans la technique utilisée, ainsi que la façon dont le message est transmis seront particulièrement appréciées. La description et le titre de la photographie seront également jugés selon ces critères
- d. Le jury sera composé de professionnels de renom dans le domaine des arts. Sa composition sera communiquée après publication des résultats et il se réunira dans les jours suivant la clôture de la période de réception des photographies. Les résultats du jury seront publiés sur le site Internet de Casa África (<http://www.casaffrica.es>) et sur les réseaux sociaux où Casa África est présente
- e. Casa África se réserve le droit de déclarer la nullité du concours en cas d'insuffisance du nombre d'images présentées, ou si, de l'avis du jury, le niveau artistique ou le sujet des photographies ne correspondait pas au règlement et aux objectifs du concours
- f. Les photographies ne pourront dater de plus de quinze ans au moment de leur présentation, ni avoir remporté aucun autre concours

4. Prix

- a. Chaque image peut remporter l'un des prix suivants :
 - Premier prix : 800 €
 - Deuxième et troisième prix : 200 € chacun
- b. Les auteurs des trois photographies lauréates seront informés à l'adresse électronique qu'ils auront fournie à cet effet
- c. Les lauréats devront répondre au message reçu pour accepter leur prix. Si, dans un délai de cinq jours après envoi du courrier électronique, aucune

réponse n'a été reçue ou si l'adresse électronique s'avère erronée ou inexistante, le prix sera automatiquement décerné à la photographie suivante sélectionnée par le jury

- d. Le montant du gain sera soumis à la législation fiscale espagnole en vigueur au moment de son paiement, indépendamment du pays de résidence fiscale des lauréats
- e. Les lauréats pourront recevoir leur gain par virement bancaire ou par un service d'envoi d'argent. Les frais de l'opération seront supportés par le destinataire

5. Protection des données à caractère personnel

- a. Les candidats et participants au concours sont informés et acceptent que les informations personnelles fournies lors de l'inscription, sans lesquelles la participation n'est possible, seront intégrées à un fichier automatisé, propriété du consortium Casa África, et qu'elles seront utilisées afin de permettre leur participation au concours

6. Droit d'exclusion

- a. Le consortium Casa África se réserve le droit d'éliminer et exclure du concours les participants dans les cas suivants :
 - Lors d'une inscription avec des informations fausses. A cet effet, la vérification des informations pourra être exigée aux participants
 - En cas de manipulation, frauduleuse ou déloyale de quelque façon que ce soit, de leur participation au concours
 - Si le jury considère que les photographies ne correspondent pas au thème demandé ; qu'elles comportent des éléments pouvant, de quelque façon que ce soit, être considérés comme contraires aux droits fondamentaux et aux libertés publiques ; qu'elles induisent, incitent ou encouragent à des actions délictuelles, dénigrantes, violentes ou, d'une manière générale, contraires à la loi, à la morale et aux bonnes habitudes généralement acceptées ou à l'ordre public ; qu'elles sont protégées par tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à des tiers et que le participant n'a pas obtenu au préalable l'autorisation nécessaire de la part des titulaires ; qu'elles portent atteinte au droit à l'honneur à l'intégrité morale, au respect de la vie privée et familiale, au secret, à la propre image des personnes; qu'elles sont susceptibles de constituer une forme de publicité ou qu'elles contiennent des virus ou autres éléments pouvant nuire au fonctionnement normal du réseau, du système ou des équipements informatiques
 - Si le présent règlement n'est pas respecté, de quelque façon que ce soit

7. Clause exonératoire de responsabilité

- a. Le Consortium Casa África se désengage de toute obligation et ne pourra être tenu pour responsable en cas de non-respect de la part du participant de la propriété intellectuelle, industrielle ou relative à l'image, et il n'assumera aucune responsabilité pouvant être liée au non-respect total ou partiel du présent règlement par les participants au concours